

L'ORIV ET LES DISCRIMINATIONS

Une intervention ancienne

L'ORIV intervient dans le domaine des discriminations depuis 1997.

Plusieurs raisons expliquent la permanence du travail sur ce thème.

Elle résulte, en partie, de la complexité des processus en jeu, mais aussi du maintien des difficultés. Ce constat est renforcé par le niveau de connaissance et les capacités d'action différents selon le type de discrimination relevé. En effet, si historiquement l'Observatoire a, dans un premier temps, centré ses interventions sur le champ des discriminations à l'emploi (et plus particulièrement à l'embauche), peu à peu, il a engagé une réflexion sur les questions d'accès au logement, domaine dans lequel les apports en terme d'analyse font encore largement débat.

La seconde raison est certainement à rechercher dans l'évolution de la prise en compte de cette question (au moins sur le plan des discriminations à l'emploi) par un nombre de plus en plus important et diversifié d'acteurs. Ce changement, tant dans la prise de conscience que dans les capacités d'action, a nécessité une adaptation des réponses apportées.

Une intervention évolutive

C'est ainsi que l'Observatoire est passé, entre 1997 et aujourd'hui, d'une logique de production de diagnostic, voire d'alerte, à une logique de diffusion et de sensibilisation des acteurs dans un premier temps. Depuis plus de deux ans, l'Observatoire s'est centré plus fortement sur des apports en terme d'appui, d'accompagnement et de mise à disposition de connaissances et de ressources sur ce thème en direction des acteurs amenés à agir sur le sujet.

Modes d'intervention actuels

L'ORIV développe donc quatre fonctions à travers les actions menées dans ce domaine :

- fonction de veille sur les aspects législatifs, les analyses disponibles, les actions menées...
- fonction d'observation des discriminations
- fonction d'analyse des pratiques visant à lutter contre les discriminations
- fonction d'accompagnement d'acteurs impliqués dans la lutte contre les discriminations.

Actions engagées

En 2004, et en plus de sa participation à des instances (comme d'autres acteurs, par exemple la CODAC du Bas-Rhin) et d'interventions ponctuelles, l'ORIV mène plusieurs actions.

EQUAL Alsace

L'ORIV participe avec onze autres partenaires à une action visant à « favoriser l'égal accès, le maintien et la promotion dans l'emploi des populations issues de l'immigration en Alsace » intitulé « la diversité : une valeur ajoutée » et s'inscrivant dans le programme européen EQUAL.

L'action de l'ORIV consiste en particulier à assurer un système de veille et d'observation sur les discriminations dans le monde du travail. A ce titre, il élabore, met à disposition et actualise un dossier ressource sur ce thème, réalise et diffuse des fiches documentaires mensuelles sur l'actualité régionale, nationale et européenne et rédige des notes sur des sujets jugés pertinents au regard des actions menées.

Les partenaires impliqués dans cette action sont l'AFIJ, le CAFOC, le CEPI, la CFDT Alsace, la CCI du Bas-Rhin, la Chambre des Métiers d'Alsace, le CLAPEST, le CRAPT-CARRLI, le MEDEF Alsace, l'OPCAREG (qui est porteur du projet) et l'URSEIA.

EQUAL

EQUAL est un programme d'initiative communautaire qui vise à lutter contre les discriminations de toute nature dans le domaine de l'emploi. Dans ce cadre, la France a retenu différents thèmes de travail dont celui de la « lutte contre les discriminations raciales et la xénophobie dans le monde du travail ».

EQUAL National

L'ORIV contribue également à une réflexion engagée au niveau national, inscrit également dans EQUAL, et visant à créer un outil à destination des acteurs économiques. L'action intitulée IDREM (« stratégie d'information contre les discriminations raciales dans l'emploi ») doit permettre de doter les opérateurs économiques d'informations actualisées sur les phénomènes discriminatoires dans l'emploi, sur la législation et les dispositifs nationaux, régionaux ou locaux qui visent à les combattre et sur les « bonnes pratiques » dans ce domaine.

L'action est menée en partenariat avec d'autres structures qui sont Economie et Humanisme, D'Un Monde à l'Autre, l'Espace Picard pour l'Intégration, le GELD, Forum Formation et l'ADRI qui en assure le pilotage.

Relais Municipal de Lutte contre les Discriminations / Mulhouse

L'ORIV intervient, auprès de la Ville de Mulhouse, dans le cadre de la mise en oeuvre et du fonctionnement du Relais Municipal de Lutte contre les Discriminations, créé début février 2004. Le Relais se donne comme objectif d'accueillir, d'écouter et de trouver une réponse adaptée (individuelle et/ou collective) pour toute personne se disant victimes de discriminations. Le Relais a été pensé dans une logique partenariale étant entendu que les réponses à apporter sont souvent à construire collectivement. Après avoir contribué à la phase de réflexion préalable, l'ORIV intervient dans une logique d'accompagnement de la démarche.

Plan d'action territorialisé de lutte contre les discriminations

Le Contrat de Ville de l'Agglomération Thionilloise (Moselle) fait partie des six sites ayant expérimentés

la mise en place de « plans locaux de lutte contre les discriminations » (cf. article dans Actualités sur... l'intégration et la ville N°5). La phase expérimentale arrivant à terme, les acteurs locaux ont souhaité tirer un certain nombre d'enseignements sur la démarche engagée et ont sollicité l'ORIV dans ce cadre.

Ces éléments et d'autres aspects liés à la démarche et aux perspectives de poursuite de l'action seront présentés lors d'Assises Régionales, qui se tiendront le 23 avril 2004, en journée, au Conseil Economique et Social de Lorraine (à Metz).

CODAC du Bas-Rhin et réflexion sur le logement

En lien avec le fonctionnement de la CODAC du Bas-Rhin, le Préfet avait souhaité (dés 2000) la constitution d'un groupe de travail sur les questions de « discriminations au logement ». Ce groupe dont l'animation est assurée par la DDE du Bas-Rhin fonctionne depuis lors. Il a été demandé à l'ORIV d'assurer une mission d'appui dans ce cadre. Les réunions (en présence de bailleurs sociaux et privés, d'associations...) ont permis de porter une analyse collective (qui doit donner prochainement lieu à une production) sur la question de « l'accès au logement des populations issues de l'immigration ou perçues comme telles » et d'envisager des pistes d'action qui commencent à être mise en place.

Démarche localisée sur l'arrondissement de Haguenau-Bischwiller

Plus récemment l'ORIV a été sollicité pour accompagner la réflexion engagée sur le territoire de l'arrondissement de Haguenau-Bischwiller, par le sous-préfet (s'inscrivant dans le cadre de la CODAC) et visant à lutter contre toutes les formes de discrimination. L'une des premières actions envisagées repose sur l'élaboration d'une charte « anti-discrimination » en direction des acteurs économiques.

Pour plus de renseignements sur les interventions de l'ORIV sur ce sujet, vous pouvez nous contacter (voir coordonnées ci-dessous).



Observatoire Régional
de l'Intégration et de la Ville
1 rue de la course,
67000 Strasbourg
tél : 03 88 14 35 89
fax : 03 88 21 98 31
mél : oriv.alsace@wanadoo.fr
site : www.oriv-alsace.org